

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Avril 2005



Conseil de rédaction

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Faiza Kefi, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellaavaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Arpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président
Arturo González de Aragón, Contrôleur général, Auditoria Superior de la Federación, Premier Vice-président
Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Paul R.S. Allsworth, Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook
Vijayendra Nath Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Nobuaki Morishita, Président, Conseil de contrôle, Japon
Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Juan Gutiérrez Herrera, Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua
Bjarne Mork-Eidem, Vérificateur général, Rikskontrollen, Norvège
Alfredo José de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Albert Edwards, Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis
Faiza Kefi, Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général, Venezuela

Revue

INTERNATIONALE

de la vérification des comptes publics

©2005 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. Government Accountability Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	4
Lignes directrices sur la qualité des audits	11
Harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger	16
Le contrôle du patrimoine culturel du Pérou	22
Profil : Cambodge	26
Publications à signaler	29
Dans le cadre de l'INTOSAI	30
Nouvelles de l'IDI	32
Événements de l'INTOSAI 2005-2006	34



Dans la foulée des progrès économiques et d'une évolution technologique sans précédent, le monde d'aujourd'hui traverse l'une des périodes les plus importantes de l'histoire de l'humanité. Le rythme accéléré du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, particulièrement Internet, a transformé toutes les sphères de la vie, entre autres, la diffusion des connaissances, la gestion économique et financière, les pratiques commerciales, le monde de l'éducation et la santé.

Ces nouvelles technologies constituent un formidable outil de développement, qui établit des liens inextricables entre la recherche fondamentale et le développement d'applications, de programmes et de bases de données. Elles créent, à l'échelle mondiale, une interdépendance qui nous oblige à repenser systématiquement nos modes de vie et les principes fondamentaux de la gouvernance des organisations. Qui plus est, ces nouvelles technologies sont un moyen important de moderniser l'État et, dans une perspective plus vaste, les services publics.

Toutefois, ces nouvelles technologies imposent des contraintes et posent des défis. Dans un monde de changements incessants, nous devons soutenir le rythme effréné du développement sous peine de prendre du retard et de ne plus pouvoir nous rattraper. L'enjeu est de taille : il s'agit d'éviter la fracture du numérique, voire un fossé du numérique.

Manifestement, les institutions supérieures de contrôle (ISC) sont très préoccupées par le rythme soutenu du changement. Elles doivent se tenir

au fait des tendances et adapter leur mode de fonctionnement en conséquence. Elles devront composer avec les progrès successifs des méthodes de gestion, des masses d'information à traiter et les nouvelles technologies.

Cependant, les résultats de nos travaux du XVIII^e Congrès de l'INTOSAI, tenu à Budapest en octobre 2004, inspirent confiance dans l'avenir de nos ISC. En fait, l'adoption du Plan stratégique 2005-2010 arrive à point nommé. Ce plan précise les étapes en vue d'une action concertée, adaptée aux priorités de notre époque. Il vise quatre objectifs principaux :

- veiller à ce que les ISC soient fortes, indépendantes et pluridisciplinaires en les encourageant (1) à mener par l'exemple et à contribuer (2) à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles appropriées et efficaces;
- renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des ISC par la formation, l'assistance technique et d'autres activités de développement;
- encourager les ISC à coopérer et à collaborer entre elles et à rechercher l'amélioration continue par le partage des connaissances, y compris en fixant des points de référence, en réalisant des études sur les meilleures pratiques et en effectuant des travaux de recherche consacrés aux questions d'intérêt commun et aux préoccupations communes;
- structurer et administrer l'INTOSAI de manière à promouvoir des pratiques de travail économiques, rentables et efficaces, la prise de décision opportune et les pratiques de gouvernance efficaces, tout en tenant dûment compte de l'autonomie des régions, de l'équilibre entre les régions et des différents modèles et approches des ISC membres.

Ce plan stratégique, qui contribuera à améliorer les programmes des ISC, comporte des ambitions légitimes. Néanmoins, il réussira dans la mesure où les membres contribueront à l'INTOSAI et à s'engageront à réaliser ces ambitions.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications constituent une occasion précieuse que les ISC devraient saisir afin de s'améliorer et de devenir des organisations au rendement exceptionnel qui offrent les services de contrôle optimaux dont la collectivité a besoin.

La Cour des comptes de la Tunisie, membre actif de l'INTOSAI, s'efforce constamment d'obtenir les ressources matérielles et humaines dont elle a besoin pour être au diapason des nouvelles technologies de l'information et des communications. À l'instar d'autres ISC, elle n'a jamais hésité à partager son savoir-faire avec d'autres pays partenaires. En outre, elle a toujours tenté de collaborer dans sa quête assidue de progrès, et suivi de près ce qui se passe dans le monde pour en tirer le plus grand profit.

Nous ne pouvons parler des nouvelles technologies de l'information et des communications sans mentionner le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), événement historique mondial qui s'est déroulé à Genève, en Suisse, en décembre 2003. La Tunisie aura l'honneur et le privilège d'accueillir le deuxième SMSI, du 16 au 18 novembre 2005.

Les participants au premier Sommet ont conclu à l'unanimité que l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications est essentiel au développement durable (autre sujet thématique pressant) et qu'il existe à cet égard un déséquilibre flagrant — 91 p. 100 des personnes qui ont accès à Internet ne représentent que 19 p. 100 de la population mondiale.

L'objectif du Sommet de Tunis est de trouver des solutions pratiques qui colmateront la fracture du numérique entre les pays du Nord et du Sud afin de favoriser l'avènement d'une société de l'information équilibrée accessible à tous.

De plus, le Sommet présentera la question du financement de projets visant à combler l'écart du numérique. Si des fonds ne sont pas mis à leur disposition, les pays du Sud — dont les problèmes prioritaires tournent autour de l'accès aux services de base (par exemple, l'eau potable, l'électricité et les soins de santé) — courent le risque d'être mis à l'écart des progrès considérables qu'apportent les nouvelles technologies de l'information et des communications, soit les innovations, le partage des connaissances, la croissance et le développement durable.

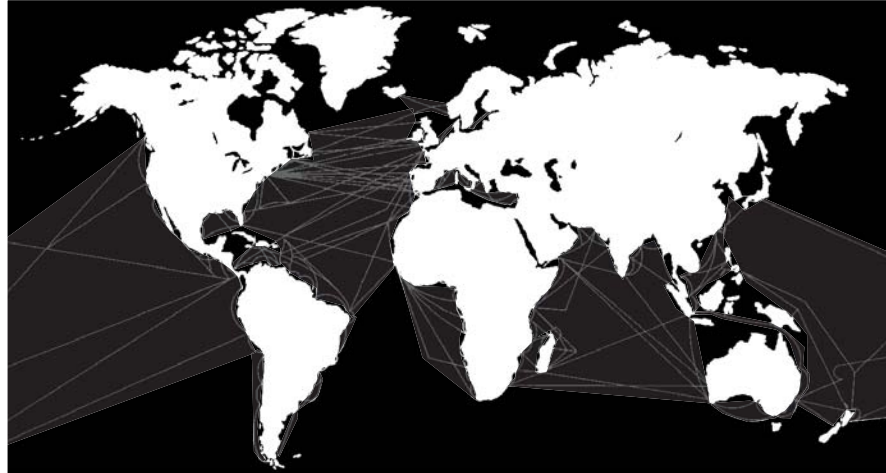
Le défi consiste à susciter une prise de conscience et un engagement collectifs pour l'avancement des principes de solidarité entre les peuples et du dialogue entre les civilisations, et à faire des nouvelles technologies de l'information et des communications un instrument stratégique en faveur d'un développement équilibré dont personne n'est exclue.

Compte tenu des changements successifs qui façonnent l'environnement où elles évoluent, nos ISC sont continuellement confrontées à de nouveaux défis. Elles réussiront assurément à relever les défis actuels, car leurs actions s'appuient sur les valeurs centrales définies dans le Plan stratégique de l'INTOSAI.

Certes, toute ISC doit d'abord s'assurer qu'elle est structurée, organisée et outillée pour que ses activités soient une réussite. De plus, elle doit accroître le professionnalisme de ses membres par la formation à l'interne et les stages. Enfin, en tant que membres de l'INTOSAI, nous avons l'obligation de consolider notre collaboration et notre solidarité afin de mieux partager nos connaissances et nos expériences.

En conclusion, il est clair que nos atouts en tant qu'ISC — notre professionnalisme, notre maîtrise des nouvelles technologies de l'information et des communications, et notre pouvoir de persuasion — nous aideront à accomplir notre mission à long terme. En tant que partenaires des gestionnaires des gouvernements, nous avons le privilège de contribuer à instaurer une saine gouvernance tout en tenant compte des principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

EN BREF



Albanie

Nomination d'un nouveau Président à la tête de l'Institution supérieure de contrôle

Le 28 octobre 2004, l'Assemblée législative de l'Albanie a nommé M. Robert Çeku à la présidence de l'Institution supérieure de contrôle.



M. Robert Çeku

M. Çeku possède une vaste expérience de l'administration gouvernementale. Il a siégé comme économiste au sein du Comité de direction à Tirana et occupé plusieurs postes dans le service des impôts et des droits du Ministère des Finances, entre autres, celui de Vice-ministre des Finances et de Directeur

général des impôts et des droits. Il a été le Directeur financier d'une société d'État, Secrétaire d'État au tourisme et Conseiller auprès de l'ISC de l'Albanie. En outre, il a été député en 1996 et en 1997 et de 2001 à 2004. Il est le principal auteur de la première loi de l'Albanie en matière de fiscalité et il a rédigé plusieurs études sur l'économie qui ont été publiées en Albanie et à l'étranger. En 1974, il a obtenu un diplôme de la Faculté d'économie, Département des Finances, de l'Université de Fan Noli, à Korça, en Albanie.

Pour plus de renseignements, communiquer avec l'Institution supérieure de contrôle de l'Albanie. Télécopieur : ++355 (42) 324 91, courriel : klsh@adn.net.al, site Web : <http://www.klsh.org.al>.

Australie

Publication du Rapport sur les agences du secteur public

En août 2004, le Bureau du vérificateur général de Victoria, en Australie, a délivré son rapport sur les agences du secteur public. Dans la section traitant des contrôles de gestion, le rapport affirme que l'une des premières responsabilités du secteur public est de fournir des conseils solides afin d'aider les gouvernements à prendre des décisions éclairées sur les questions de politique publique. En outre, le rapport précise que le secteur

public doit s'assurer que les avis donnés au gouvernement sont impartiaux et indépendants. Il soutient que même si un bon processus n'est pas toujours garant d'une politique saine, des processus médiocres accroissent le risque que l'on élabore des politiques insatisfaisantes.

Dans le rapport, les vérificateurs ont étudié la façon dont les ministères ont élaboré des documents stratégiques fouillés et exhaustifs en examinant huit projets d'élaboration de politiques dans trois ministères. Le rapport se trouve en ligne à : http://www.audit.vic.gov.au/reports_mp_psa/psa0903.html#3a.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Bureau du vérificateur général de Victoria. Télécopieur : ++(61 3) 8601 7010, courriel : comments@audit.vic.gov.au, site Web : www.audit.vic.gov.au.

Bhoutan

Commémoration de la Journée internationale de lutte contre la corruption

L'Autorité royale de vérification, l'ISC du Bhoutan, a commémoré la première Journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2004, journée anniversaire de la signature à Merida, au Mexique, de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Son Excellence M. Lyonpo Yeshey Zimba, Premier ministre du Bhoutan, a été l'invité d'honneur lors de cette occasion qui réunissait également des dignitaires étrangers et des hauts fonctionnaires. Le Premier ministre a déclaré que le problème de la corruption devait être réglé à tous les niveaux, que ce soit chez l'individu, dans le pays et dans le monde entier. « C'est le devoir de tout loyal citoyen que de combattre la

corruption sous toutes ses formes », a-t-il déclaré.



Le Premier ministre du Bhoutan, M. Lyonpo Yeshey Zimba, lors de la cérémonie marquant la Journée internationale de lutte contre la corruption.

Afin de souligner l'événement, le Premier ministre a lancé un système d'alerte à la fraude que l'Autorité royale de vérification a conçu et a affiché sur son site Web. L'Autorité royale de vérification a également organisé un concours d'essais sur le thème « La lutte contre la corruption, une responsabilité collective ». Le Premier ministre a décerné les prix pour les deux catégories, et deux des essais primés ont été lus à haute voix devant les invités.

Le même jour, l'Autorité royale de vérification a parrainé un atelier sur les directives de l'ASOSAI visant le règlement des problèmes de fraude et de corruption. Y ont assisté de hauts fonctionnaires de l'Autorité royale de vérification ainsi que des vérificateurs internes et des avocats de divers organismes gouvernementaux, de sociétés d'État et des Forces armées. L'objectif de

l'atelier était de communiquer les directives et de donner aux participants l'occasion de formuler des recommandations ou de proposer des modifications à celles-ci, de sorte qu'elles puissent servir à la lutte contre la fraude et la corruption au Bhoutan.

Pour plus de renseignements, communiquer avec l'Autorité royale de vérification. Télécopieur : ++975 2 32 34 91, courriel : raa@druknet.net.bt, site Web : <http://www.bhutanaudit.gov.bt>.

Canada

La réponse du gouvernement au Rapport de la Vérificatrice générale

Le Rapport de 2003 de la Vérificatrice générale du Canada au Parlement, déposé en février 2004, présentait les résultats d'une vérification de portée gouvernementale sur les activités de commandite, de publicité et de recherche sur l'opinion publique. Ce rapport a attiré une attention sans précédent sur le bureau national de contrôle du Canada. D'ailleurs, son effet continue de se faire sentir plus d'un an plus tard.

Les commandites étaient des moyens utilisés par le gouvernement du Canada pour fournir à des organisations des ressources financières pour financer des événements culturels et communautaires. En contrepartie, les organisations acceptaient de donner de la visibilité au gouvernement lors de leurs événements ou sur leurs articles promotionnels pour donner une image positive de celui-ci. En résumé, les vérificateurs ont constaté :

- que l'on a géré le Programme de commandites en faisant peu de cas du Parlement, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, des règles sur la passation des

marchés, de la transparence et de l'optimisation des ressources;

- que les règles sur la passation des marchés ont été violées à toutes les étapes du processus;
- que les fonctionnaires ont également violé les règles de sélection des agences de communication pour les activités de publicité du gouvernement.

Le gouvernement a accepté les constatations de la vérification.

Lorsque le Rapport a été rendu public, le nouveau Premier ministre, M. Paul Martin, et certains ministres de premier plan ont annoncé plusieurs mesures dans le but de régler les problèmes soulevés. En plus de former rapidement le Comité des comptes publics pour qu'il tienne rapidement des audiences, le Premier ministre a constitué une commission d'enquête, nommé un conseiller juridique chargé du recouvrement des fonds et lancé une révision de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la gouvernance des sociétés d'État et des responsabilités et de l'obligation de rendre compte des ministres et des fonctionnaires.

Les audiences publiques du Comité des comptes publics ont débuté peu de temps après le dépôt du Rapport et duré plusieurs mois. La Vérificatrice générale a témoigné à plusieurs reprises devant celui-ci. Les audiences publiques de la Commission d'enquête ont commencé en septembre 2004. La Vérificatrice générale et son équipe de vérificateurs ont été les premiers à témoigner devant la Commission.

Le Rapport se trouve à l'adresse : http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/03menu_f.html. Pour plus de renseignements, communiquer avec le Bureau du vérificateur général.

Télécopieur : ++1 (613) 957-0474, courriel : frasers@oag-bvg.gc.ca, site Web : <http://www.oag-bvg.gc.ca>.

Cour des comptes européenne

Élection d'un nouveau Président

En janvier 2005, les membres de la Cour des comptes européenne ont élu M. Hubert Weber à la présidence de la Cour. M. Weber, le dixième président de la Cour, a entrepris son mandat de trois ans, le 16 janvier 2005.



M. Hubert Weber

M. Weber, qui est de nationalité autrichienne, est membre de la Cour des comptes européenne depuis mars 1995. Il a été doyen du groupe d'audit « Actions extérieures » et responsable du secteur d'audit chargé de la coopération avec les pays en développement et les pays tiers, et doyen du groupe chargé du développement de l'audit et des rapports de la Cour. Avant d'entrer à la Cour, M. Weber a occupé diverses fonctions à la Cour des comptes autrichienne depuis 1971. Il a été Directeur général de la Division de contrôle des entreprises publiques de 1990 à 1995, Chef de la Division du personnel de 1981 à 1989 et Chef de la division responsable du Secrétariat général de l'INTOSAI de 1975 à 1980.

Le Président joue le rôle de primus inter pares (premier parmi ses pairs). Il est responsable de la gestion saine et efficace des activités de la Cour. Il représente également l'Institution dans ses relations avec l'extérieur, en particulier avec les autres institutions de l'Union européenne et

les ISC des États membres.

Pour lire le curriculum de M. Weber et voir des photos, voir à l'adresse : [//www.eca.eu.int/eca/organisation/eca_organisation_president.htm](http://www.eca.eu.int/eca/organisation/eca_organisation_president.htm). Pour plus de renseignements, communiquer avec la Cour des comptes européenne, Service des Relations extérieures. Télécopieur : ++(352) 4398-46430, courriel : press@eca.eu.int; site Web : www.eca.eu.int.

États-Unis d'Amérique

Délivrance d'un rapport sur le rendement et la reddition de comptes

Le rapport sur le rendement et la reddition de comptes du Government Accountability Office (GAO) pour l'exercice 2004, rendu public en novembre 2004, signale une année réussie pour l'organisation à l'égard de presque tous les indicateurs. Dans son message d'introduction, le Contrôleur général du GAO, M. David Walker, juge que les lecteurs du rapport conviendront que les contribuables ont beaucoup reçu en contrepartie de leur investissement dans le GAO.

Le GAO a atteint ou dépassé tous les principaux indicateurs de rendement, à l'exception d'un seul. En effet, il a atteint un rendement inégalé à l'égard de six des sept principaux indicateurs. Le travail du GAO a eu des retombées financières de 44 milliards de dollars, soit un rendement de 95 \$ par dollar dépensé, et a permis d'apporter des améliorations dans plus de 1 000 cas ne pouvant être chiffrés, qui ont rehaussé la qualité de vie de millions d'Américains.

Outre les données sur les résultats globaux du GAO, le rapport met en évidence les progrès de l'ISC en regard de chacun de ses objectifs stratégiques. Il inclut également les états financiers du GAO pour l'exercice 2004, sur lesquels le

vérificateur indépendant a émis une opinion sans réserve, pour la 18^e fois.

Le rapport comprend un aperçu de l'organisation et de sa gestion, un résumé des principaux travaux exécutés par chaque équipe, les réalisations importantes, financières et autres, ainsi que de l'information sur les ressources humaines et les projets informatiques.

On peut consulter le rapport en direct à : www.gao.gov/cgi-bin/getrpt?GAO-05-62SP. Pour en obtenir un exemplaire, communiquer avec le GAO, 441 G Street, NW, Room LM, Washington, D.C. 20548. Télécopieur : ++(202) 512-6061.

Indonésie

Nomination d'un nouveau Président au Conseil supérieur de contrôle

M. Anwar Nasution a été nommé à la présidence du Conseil supérieur de contrôle de la République d'Indonésie pour la période 2004-2009, en remplacement de M. Satrio Budihardjo Joedono. Le Président et les membres du Conseil, au nombre de sept, sont élus par la Chambre des représentants du peuple, nommés par décret présidentiel et assermentés par le Juge en chef de la Cour suprême.

Avant sa nomination, M. Anwar Nasution était le Premier Sous-gouverneur de la Banque d'Indonésie, la banque centrale de la République. Conseiller auprès du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, il a publié des études sur des sujets tels que la macroéconomie appliquée, les finances publiques et la gestion des entrées de capitaux dans les économies émergentes. Il a enseigné l'économie à l'Université d'Indonésie à Jakarta, où d'ailleurs il était doyen de la faculté d'économie. De 1995 à 1996, il a été professeur invité à

l'Institut mondial pour le développement des recherches économiques de l'Université des Nations Unies, à Helsinki. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Tufts aux États-Unis et d'une maîtrise de la Kennedy School of Government, de l'Université Harvard.



M. Anwar Nasution

Pour plus de renseignements, communiquer avec Badan Pemeriksa Keuangan.

Télécopieur : ++62-21- 572-0944, courriel : asosai@bpk.go.id.

Iran

Nomination d'un nouveau Président à la Cour supérieure des comptes de l'Iran

Le 1^{er} novembre 2004, M. Mohammed Reza Rahimi a été officiellement nommé à la présidence de la Cour supérieure des comptes de l'Iran. Né en 1954 à Ghorveh, en Iran, il a étudié le droit et il est titulaire d'un doctorat. Il possède une vaste expérience de divers secteurs de l'administration gouvernementale.

M. Rahimi a occupé divers postes au sein de l'administration, dans les

viles de Ghorveh et de Sanandaj, entre autres, celui de Procureur public et de Président du Conseil municipal. De plus, il a été gouverneur de la province du Kurdistan. Il a siégé au Parlement, où il était membre du Conseil des gouverneurs de divers comités et Chef de la délégation de la coopération Grèce-Iran.

En outre, M. Rahimi a été président de la Fédération d'athlétisme de l'Iran, membre du Conseil des gouverneurs du Comité national olympique et membre du Comité technique d'athlétisme asiatique. Il a été conseiller auprès du Chef des affaires judiciaires et de Directeur de la Faculté de droit de l'Université de Tehran Azad.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Cour supérieure des comptes de l'Iran. Télécopieur : ++98 (21) 888 99 30, courriel : pria@dmk.ir, site Web : <http://www.dmk.ir>.

Kazakhstan

Approbation des normes de contrôle du gouvernement

Le Comité de contrôle de la mise en œuvre du Budget de la République, l'ISC de la République du Kazakhstan, a élaboré et approuvé des normes de contrôle pour le gouvernement. Les normes du Kazakhstan ont été élaborées conformément aux normes de contrôle de l'INTOSAI.

Les normes comprennent des normes générales (indépendance, compétences, communication et confidentialité), des normes de travail (planification, supervision, éléments probants et documentation), des normes de rapport et des normes de gestion et de contrôle de la qualité.

Les normes sont obligatoires pour les entités vérifiées du gouvernement, les services de

contrôle interne, les employés contractuels d'autres entités gouvernementales, les cabinets d'audit privés et les spécialistes.

Afin d'appliquer les normes et d'élaborer des documents méthodologiques conformes au code de budget approuvé en avril 2004 et au mandat du Comité de contrôle, des règles pour la vérification externe et l'évaluation du rendement des programmes gouvernementaux sont en voie d'élaboration. Des recommandations méthodologiques sur le contrôle de gestion ont été élaborées et approuvées.

De plus, en 2005, le Comité de contrôle prévoit élaborer plusieurs documents méthodologiques sur d'importantes questions de contrôle, les mettre à l'essai dans le cadre de contrôles pilotes et les présenter aux entités vérifiées du gouvernement.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Comité de contrôle de la mise en œuvre du Budget de la République.
Télécopieur : ++7 (3172) 32 38 93, courriel : esep_k@kazai.kz.

Lettonie

Élection d'une nouvelle Vérificatrice générale

La fin de 2004 a apporté d'énormes changements au Bureau de vérification d'État (BVE) de la République de Lettonie. En vertu des modifications apportées à la loi habilitante qui sont entrées en vigueur le 20 décembre, le mandat du Vérificateur général a été abrégé de sept à quatre ans. De plus, la même personne peut désormais être élue à ce poste pour deux mandats seulement. Le 22 décembre 2004, le Saeima, c'est-à-dire le Parlement de la République de Lettonie, a élu M^{me} Inguna Sudraba comme vérificatrice générale pour un mandat de quatre ans.



M^{me} Inguna Sudraba

M^{me} Sudraba a étudié à l'Université d'État de la Lettonie où elle a obtenu son diplôme en économie en 1988. Elle a reçu une formation à différents endroits, notamment à l'Université de Georgetown dans le cadre du Pew Economic Freedom Fellows Program, et suivi des séminaires sur la gestion de la politique fiscale et l'analyse et la gestion des dépenses publiques au Joint Vienna Institute.

M^{me} Sudraba possède une vaste expérience de l'administration publique et du secteur bancaire commercial. Avant d'être élue vérificatrice générale, elle a travaillé au Ministère des Finances pendant plus de dix ans, où elle participait à la rédaction de règlements économiques et à la gestion du processus budgétaire national. Avant l'entrée de la Lettonie dans l'Union européenne (UE), M^{me} Sudraba a grandement contribué à orchestrer les négociations, entre autres, les travaux sur le système de contrôle budgétaire, le contrôle de l'utilisation des fonds structurels et préstructurels, le contrôle des ressources et la protection des intérêts financiers de l'UE. De plus, en sa qualité d'administratrice du programme SAPARD de l'UE, elle a travaillé à l'accréditation et à la certification du service de soutien rural et en a supervisé le processus en collaboration avec des cabinets d'audit du secteur privé.

L'objectif de la nouvelle Vérificatrice générale est de transformer le BVE en une institution supérieure de contrôle moderne et efficace qui jouisse de la confiance de la société et des institutions internationales. Depuis le 1^{er} mai 2004, alors que la Lettonie est devenue un État membre de l'UE, le BVE, en tant qu'Institution supérieure de contrôle indépendante de l'État, doit s'adapter aux modifications en profondeur de l'environnement de contrôle. Afin de s'assurer que ses travaux sont reconnus à l'échelle internationale, le BVE doit pouvoir exécuter des contrôles conformes aux normes de contrôle internationales et renforcer son système de contrôle de la qualité. Selon M^{me} Sudraba, le BVE doit progresser plus rapidement que d'autres institutions d'État à cet égard. Les premières tâches de l'Institution seront de créer une équipe professionnelle solide et d'élaborer une structure efficace. L'une de ses priorités dans le domaine du contrôle sera d'analyser les dépenses de ressources financières de l'UE.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le : Bureau de vérification d'État. Télécopieur : ++371 7017673, courriel : lrvk@lrvk.gov.lv, site Web : www.lrvk.gov.lv.

Népal

Présentation du Rapport annuel et des activités internationales

En août 2004, M. Gehendra Nath Adhikary, Vérificateur du Royaume du Népal, a soumis à Sa Majesté le roi du Népal le 41^e rapport de contrôle annuel, tel que l'exige la Constitution. Le rapport a par la suite été déposé à la Chambre des représentants.

Le rapport traite du contrôle des bureaux gouvernementaux, de la Cour, de l'Armée royale népalaise, de la Police du Népal, des

constatations des contrôles de gestion ainsi que des rapports d'organismes autonomes et de sociétés d'État, des états financiers certifiés et des rapports des organismes locaux autonomes.

À la fin de 2004, le Vérificateur général a participé à plusieurs activités internationales. En août, il a assisté à une conférence des vérificateurs généraux au Bangladesh, qui était organisée conjointement par le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de ce pays et par la Banque mondiale. Le thème de la conférence portait sur l'harmonisation des efforts des institutions en faveur d'une meilleure reddition de comptes. L'événement a permis aux ISC d'échanger sur leurs expériences et d'améliorer leur rendement, la compréhension mutuelle et la coopération. En septembre, le Vérificateur général a conduit une délégation de quatre membres lors d'une visite au Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine. Au cours de cette visite, la délégation a étudié les pratiques de contrôle des secteurs de la fonction publique et du revenu, les relations entre le Bureau de contrôle, le gouvernement et le Congrès du Peuple ainsi que les expériences dans le domaine du contrôle environnemental. La visite a permis de renforcer la coopération et ses échanges d'idées entre les deux ISC.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Bureau du vérificateur général. Télécopieur : ++977-1-2262798, courriel : oagnep@ntc.net.np.

Roumanie

Le renforcement de la coopération entre les ISC

En 2003 et 2004, la Cour des comptes de la Roumanie a accru ses activités internationales afin de renforcer ses liens de collaboration avec les autres institutions

partenaires. La haute direction de la Cour a toujours considéré l'échange d'expériences et d'opinions entre les ISC comme étant extrêmement important et le renforcement des relations bilatérales comme une priorité.

Sur l'invitation de M. Li Jinhua, Contrôleur général du Bureau de contrôle national de la Chine, une délégation de la Cour des comptes de la Roumanie a visité, en septembre 2004, la République populaire de Chine. Cette visite, des plus fructueuses, s'est révélée une excellente occasion de poursuivre les discussions qui s'étaient tenues entre les deux institutions en avril 2004, lorsqu'une délégation de l'ISC de la Chine, conduite par le Vice-président Dong Dasheng, s'était rendue à la Cour des comptes de la Roumanie.

À Beijing, les Présidents des ISC chinoise et roumaine ont traité de sujets d'intérêt mutuel et de possibilités de coopération futures. D'ailleurs, ils ont signé un accord de coopération le 6 septembre 2004, en présence de l'ambassadeur de la Roumanie en Chine, M. Viorel Isticioaia Budura.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Cour des comptes de la Roumanie.

Télécopieur : ++40 (21) 307 88 75; e-mail: rei@rcc.ro; Web site: <http://www.rcc.ro>.

Banque asiatique de développement

Élection d'un nouveau Président

En novembre 2004, M. Haruhiko Kuroda, auparavant Vice-ministre des Finances du Japon pour les Affaires internationales, a été élu à l'unanimité Président de la Banque asiatique de développement (BAD) par son Conseil des gouverneurs. M. Kuroda a accédé à la présidence de la BAD le 1^{er} février 2005, succédant à M. Tadao Chino, qui avait annoncé sa démission en août 2004.

« C'est un grand honneur que d'être élu Président de la BAD, a déclaré M. Kuroda. Je suis bien résolu à ce que la Banque conserve une approche souple face aux nombreux défis auxquels sont confrontés les pays en développement membres de l'Organisation. La BAD doit également continuer de rechercher une plus grande efficacité dans ses activités. »



Le Président de la Cour des comptes de la Roumanie, M. Dan Drosu Saguna, en compagnie du Contrôleur général de la Chine, le Général Li Jinhua, peu après la signature de l'accord de coopération



M. Haruhiko Kuroda

La BAD est une institution financière de développement multilatérale vouée à la lutte contre la pauvreté en Asie et dans le Pacifique. Fondée en 1966, elle compte 63 membres, la plupart provenant de la région. Son siège social est situé à Manille.

Tout au long d'une carrière qui s'étend sur plus de quatre décennies, M. Kuroda a représenté le Ministère des Finances du Japon dans de nombreux postes supérieurs. Au cours de son mandat comme Directeur général du Bureau international et comme Vice-ministre des Finances de 1997 à 2003, M. Kuroda a contribué à concevoir et à mettre en œuvre l'Initiative Miyazawa, d'une valeur de 30 milliards de dollars américains, mesure prise par le Japon pour venir en aide aux économies asiatiques frappées par la crise financière de 1997-1998. Sous son instigation, le Japon a aidé les nations asiatiques à établir un réseau d'accords d'échange de devises, l'Initiative de Chiang Mai, afin d'éviter une autre crise. En sa qualité de Vice-ministre des Finances pour les Affaires internationales, M. Kuroda a été chargé de la planification stratégique, de la coordination internationale et des relations extérieures. Après avoir quitté le Ministère en 2003, M. Kuroda a été nommé conseiller spécial en questions monétaires internationales auprès du Cabinet du Premier ministre Koizumi. En outre, il a également été professeur à la

maîtrise en économie de l'Université Hitotsubashi à Tokyo.

M. Kuroda est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Tokyo et d'une maîtrise en philosophie de l'économie de l'Université d'Oxford. Il a écrit plusieurs ouvrages sur la politique monétaire, les taux de change, la coordination de la politique financière internationale, la fiscalité internationale et les négociations internationales.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Banque asiatique de développement. Télécopieur : (63-2) 636-2444, courriel : information@BAD.org, site Web : www.BAD.org.

International Federation of Accountants

Nouveau membre public de l'International Auditing and Assurance Standards Board

En janvier 2005, M^{me} Inga-Britt Ahlenius, Vérificatrice générale du Kosovo et ancienne Vérificatrice générale de la Suède, a été nommée pour un mandat de trois ans comme l'un des trois membres publics de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). L'IAASB est un organisme de normalisation qui a été nommé par l'International Federation of Accountants (IFAC), dont il relève. Son objectif est de servir l'intérêt public en établissant des normes d'audit, de certification, de contrôle de la qualité et des normes de services connexes, en facilitant la convergence des normes nationales et des normes internationales afin d'améliorer la qualité et l'uniformité de la pratique dans le monde entier et de renforcer la confiance du public dans la profession, que ce soit dans

le volet audit ou dans le volet certification. Les membres du secteur public défendent l'intérêt public et contribuent à l'élaboration de normes d'audit internationales en général. M^{me} Ahlenius apportera à l'audit et à la certification le point de vue du secteur public.

M^{me} Ahlenius possède une expérience approfondie du secteur financier, tant du secteur public que du secteur privé. Elle est titulaire d'un diplôme en gestion des affaires de l'École d'économie de Stockholm et elle a amorcé sa carrière dans la plus grande banque commerciale de la Suède, la Svenska Handelsbanken. Dans le secteur public, elle a occupé des postes clés au sein des ministères suédois du Commerce, de l'Industrie et des Finances. De 1993 à 2003, M^{me} Ahlenius était la vérificatrice générale de la Suède, Depuis 2003, elle est la Vérificatrice générale du Kosovo.

M^{me} Kelly Ånerud, du Bureau du Vérificateur général de la Norvège, jouera le rôle de conseiller technique auprès de M^{me} Ahlenius.

Pour plus de renseignements, voir le site Web de l'IAASB Web à : <http://www.ifac.org/IAASB>.

Lignes directrices sur la qualité des audits

Jacek Mazur, Ph.D., Chambre suprême de contrôle, Pologne; János Révész, Cour des comptes, Hongrie; Brian Vella, Bureau de vérification national, Malte; et Harry Havens, U.S. Government Accountability Office (auparavant U.S. General Accounting Office)

Le présent article est consacré aux nouvelles lignes directrices sur la qualité des audits, qui énoncent les mesures que devrait prendre une ISC pour garantir la qualité de ses travaux d'audit. Ces lignes directrices s'appliquent à tous les types d'ISC et à tous les types d'audits.

Contexte

La fiabilité de l'activité d'audit dans le secteur privé a récemment suscité des inquiétudes. Étant donné que les travaux d'une ISC sont, en de nombreux points, comparables à ceux d'une entreprise du secteur privé, les présidents de l'ancien réseau d'ISC des pays d'Europe centrale et orientale, de Chypre, de Malte, de Turquie ainsi que de la Cour des comptes européenne (CCE)¹ ont convenu, à leur réunion annuelle tenue à Limassol, à Chypre, en 2001, que la qualité du processus d'audit devrait faire l'objet de discussions, d'études et de rapports.

Les agents de liaison de la Hongrie, de Malte et de la Pologne (auteurs du présent article) ont été nommés, en tant que groupe d'experts, pour mener une étude initiale ayant pour objet

- de cerner les principes que doit appliquer une institution de contrôle et les conditions qu'elle doit remplir pour assurer l'efficacité de ses travaux d'audit et la qualité de ses rapports;
- d'analyser la situation des ISC participantes par rapport à leurs pratiques de contrôle de la qualité et à leurs procédures concernant la planification, l'exécution et les rapports d'audit;
- de recenser les pratiques exemplaires d'une ISC afin d'assurer un niveau élevé de qualité.

Le groupe d'experts a fait circuler un questionnaire en 2002 afin d'obtenir de l'information sur l'état des systèmes de gestion de la qualité des ISC participantes et d'autres ISC avancées. Un rapport fondé sur l'analyse des réponses a été préparé et présenté aux présidents des ISC à leur réunion, à Bucarest, en décembre 2002.

Après avoir discuté du rapport, les présidents des ISC ont prolongé le mandat du groupe d'experts et demandé qu'il prépare des lignes directrices complètes et détaillées sur la qualité des audits. Des représentants de la Cour des comptes de France — Anne-Marie Boutin et Christophe Perron — se sont joints au groupe d'experts et ont prêté leurs concours à l'élaboration des lignes directrices au cours de 2003-2004.

¹ Ces 15 ISC (Albanie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) et la CCE ont formé un réseau coopératif en 1998 pour faciliter leur adhésion à l'Union Européenne. Le réseau n'existe plus dans cette forme depuis que 10 de ces pays se sont joints à l'UE le 1^{er} mai 2004.

² SIGMA est une initiative conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union européenne qui est financée surtout par l'Union européenne. Nick Treen, Harry Havens, Bo Sandberg, Joop Vrolijk et Jens Piontek de SIGMA ont participé au projet.

On a demandé à SIGMA² (<http://www.sigmaweb.org>) de fournir un soutien technique pour la préparation du rapport et l'élaboration des lignes directrices. Il convient de souligner la précieuse contribution, à titre de coordonnateur de la coopération, de Nick Treen, conseiller principal de l'audit et du contrôle financier de SIGMA (Nicolasjohn.treen@oecd.org).

Les lignes directrices sur la qualité des audits ont été présentées à la dernière réunion des présidents de l'ancien réseau des ISC à Riga, en Lettonie, en avril 2004. Ce groupe a approuvé le document et recommandé qu'il soit transmis pour information et examen au Comité de contact des présidents des ISC de l'Union européenne (UE) ainsi qu'aux secrétariats généraux de l'INTOSAI et de l'EUROSAI. Le Comité de contact des présidents des ISC de l'Union européenne a approuvé une version légèrement modifiée des lignes directrices au cours de la réunion annuelle tenue au Luxembourg, en décembre 2004.

Aperçu des lignes directrices

Les lignes directrices comprennent quatre sections :

- Section 1 – Introduction
- Section 2 – Contrôle de la qualité
- Section 3 – Assurance de la qualité
- Section 4 – Gestion institutionnelle

Les lignes directrices s'appliquent à toutes les ISC, aussi bien aux cours des comptes qu'aux bureaux de contrôle, et à tous les audits, aussi bien de régularité que de gestion. Les auteurs sont toutefois conscients de la grande diversité qui caractérise les différentes ISC et les audits.

Chaque ligne directrice est accompagnée d'un texte explicatif afin d'aider le lecteur à comprendre pourquoi elle est nécessaire et quel est son objectif.

Contrôle de la qualité – « Premier examen »

Le contrôle de la qualité est un processus par lequel l'ISC obtient l'assurance que toutes les phases de l'audit (planification, exécution, rapport et suivi) sont exécutées en conformité avec ses règles, ses pratiques et ses procédures.

Un système de contrôle de la qualité devrait garantir que les audits se déroulent au moment opportun, qu'ils sont complets, bien documentés, exécutés et examinés par un personnel qualifié. Dans ce contexte, la qualité dépend de certains facteurs dont les suivants :

- l'importance et la valeur des questions traitées au cours de l'audit;
- l'objectivité et la justesse des évaluations et des opinions;
- l'étendue et l'exhaustivité de la planification et de l'exécution de l'audit;
- la fiabilité et l'exactitude des constatations, des conclusions et des autres questions présentées dans le rapport d'audit;
- l'efficacité de l'audit par rapport aux résultats et aux effets obtenus.

Pour assurer la qualité de l'audit, chaque phase de celui-ci doit comprendre les étapes de l'orientation, de la supervision et de l'examen. Il est nécessaire de passer en revue les compétences et l'expérience de l'équipe d'audit pour décider du type d'orientation, de supervision ou d'examen et de son étendue.

Le choix de l'audit et le calendrier d'exécution peuvent être fonction

- des priorités, y compris des exigences qu'impose la loi;
- des ressources financières et humaines dont on dispose;
- des travaux d'autres auditeurs, par exemple les auditeurs internes;
- des évaluations des risques et de l'importance relative ou de la significativité.

Les lignes directrices énoncent les procédés qu'il est recommandé d'appliquer pour la planification, l'exécution, le rapport et le suivi de l'audit. En voici les principaux points :

- La planification de l'audit devrait tenir compte du nombre d'employés disponibles et de leurs compétences, du moment, des ressources financières et autres, de l'expertise externe disponible et des risques possibles. Le plan devrait décrire les échéances et les tâches, donner le nom des personnes responsables et être examiné par un auditeur d'expérience.
- L'audit devrait être exécuté conformément au plan approuvé. La personne qui exécute une tâche d'audit devrait consigner en dossier les détails de son travail et les résultats. L'auditeur principal devrait examiner la documentation. Les dossiers de travail devraient être organisés de manière à faciliter la préparation et l'examen subséquents du rapport d'audit.
- Les rapports d'audit devraient être clairs, concis et objectifs et présentés en temps utile. Toutes les constatations et les conclusions doivent être étayées par des éléments probants adéquats, justes et fiables dans les dossiers de travail. Des auditeurs internes expérimentés et indépendants de l'audit devraient examiner les rapports proposés. Les commentaires de l'entité auditée devraient être examinés objectivement.
- Après la parution du rapport, l'ISC devrait vérifier si l'entité a pris des mesures pour régler les problèmes relevés au cours de l'audit.

Assurance de la qualité – « Examen ultérieur »

L'assurance de la qualité est un processus d'évaluation centré sur le fonctionnement du système de contrôle de la qualité. C'est un examen qui est réalisé par des personnes indépendantes, après l'audit.

L'assurance de la qualité comprend nécessairement l'examen d'audits en particulier. Par contre, l'examen n'a pas pour but de faire la critique de ces audits. Il vise plutôt à déterminer quels contrôles devaient être appliqués et comment ils l'ont été, si les contrôles présentent les lacunes et quels sont les moyens à prendre pour améliorer le système d'assurance de la qualité des audits.

Il y a quatre types principaux d'assurance de la qualité :

- l'examen interne,
- l'examen externe,
- l'examen par les pairs,
- la rétroaction des entités auditées.

Deux stratégies sont possibles pour l'examen interne. La première consiste à constituer un bureau distinct et indépendant des unités d'audit qui relève directement soit du président d'un bureau d'audit, soit d'un collège compétent dans une cour des comptes. La deuxième consiste à confier l'examen de l'audit aux membres du personnel de différentes unités organisationnelles indépendantes de l'audit. Dans un cas comme dans l'autre, l'examineur prélève un échantillon d'audits, les examine attentivement et communique les résultats de l'examen et les améliorations recommandées.

Dans le cas d'un examen externe, on pourrait demander à un cabinet de commissaires aux comptes du secteur privé d'examiner un échantillon d'audits d'attestation. Une société de conseil en gestion ou un groupe d'universitaires spécialistes de la question) pourraient examiner les audits de gestion sélectionnés.

L'examen par les pairs évalue la mesure dans laquelle une ISC respecte les normes internationales. Des auditeurs chevronnés d'autres ISC participent habituellement à un tel examen. SIGMA a organisé des examens par les pairs d'ISC des nouveaux États membres de l'Union européenne et des pays candidats. Des accords entre certaines ISC ou des groupes d'ISC ont donné lieu à d'autres examens par les pairs.

Les lignes directrices comprennent des listes de contrôle qui visent à faciliter les examens internes, externes ou par les pairs et à assurer la comparabilité des évaluations.

La rétroaction des entités auditées peut aider les ISC à comprendre leurs besoins et leurs attentes.

Les lignes directrices recommandent de préparer pour chaque ISC un rapport annuel sur l'assurance de la qualité résumant les constatations générales et les améliorations recommandées.

Gestion institutionnelle

La direction de l'ISC a la responsabilité d'établir, de gérer, de maintenir et d'améliorer le système de gestion de la qualité afin que l'ISC (quel que soit le type) produise des travaux de qualité, peu importe le type d'audit qu'elle exécute. Elle a aussi la responsabilité de créer un environnement propre à assurer une qualité et une amélioration continues, ce qui signifie qu'elle doit accorder la priorité à

- la gestion des ressources humaines,
- la gestion des risques institutionnels,
- la gestion des relations extérieures.

Les auditeurs et les gestionnaires jouent un rôle clé à l'égard de l'exécution des audits. L'ISC devrait consacrer temps, énergie et ressources financières à la gestion de ses ressources humaines. À cet égard, une stratégie de recrutement et de sélection des nouveaux membres du personnel constitue un élément essentiel. L'ISC devrait encourager ses employés à faire preuve d'excellence, prévoir ses besoins futurs et recruter du personnel pour les combler.

L'ISC devrait aussi offrir une formation efficace, notamment

- une formation de base pour aider les nouvelles recrues à s'adapter,
- une formation technique pour que les auditeurs acquièrent les compétences requises pour exécuter leurs tâches,
- une formation en gestion afin que les employés acquièrent les compétences requises pour diriger les travaux d'unités d'audit,
- une formation continue pour que les auditeurs maintiennent et rehaussent leur niveau de compétences.

L'ISC devrait en outre suivre l'avancement professionnel de son personnel et à cette fin, concevoir des systèmes d'évaluation du rendement et des plans de perfectionnement personnalisés.

La direction de l'ISC devrait affecter les ressources de manière à réduire le plus possible les risques institutionnels. Les audits ne comportent pas tous le même degré de difficulté et de risque. La gestion inappropriée de ces risques peut miner la crédibilité de l'ISC. La direction devrait implanter une procédure d'évaluation des risques institutionnels tenant compte de

- la complexité de l'audit,
- des coûts de l'audit,
- de la controverse associée à l'audit,
- de la coopération ou de la résistance de l'entité auditée.

Pour accroître son efficacité, l'ISC devrait établir de bonnes relations et collaborer avec les membres et les comités du Parlement, le ministère des Finances et d'autres ministères responsables, les médias et les auditeurs du secteur privé, entre autres. Dans chaque cas, il lui faut établir une stratégie claire.

Annexes

Les annexes renferment une liste d'ouvrages de référence que nous avons reçus des organismes internationaux et nationaux. Elles comprennent aussi de l'information sur le contrôle de la qualité des audits de régularité provenant de l'International Federation of Accountants et de l'information sur le contrôle de la qualité des audits de gestion provenant de l'INTOSAI ainsi que les listes de contrôle de la qualité des audits mentionnées précédemment.

Conclusion

La qualité des audits est une question dont l'importance ne cesse de croître et elle devrait susciter des échanges utiles sur les expériences au niveau national. Les auteurs espèrent que les lignes directrices sur la qualité des audits faciliteront les discussions à ce sujet³.

Une version électronique des lignes directrices est disponible. Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec les auteurs : reveszj@asz.hu, Jacek_Mazur@nik.gov.pl, brian.vella@gov.mt, ou havensh@aol.com.

³ Par exemple, le 7^e projet de recherche de l'ASOSAI, Système de gestion de la qualité des audits, entrepris en 2004 (pour plus de détails, prière de consulter la page Web de l'ASOSAI).

Harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger : Une méthode d'audit conjoint de l'utilisation des fonds d'aide au développement

Jeroen van Wingerde et Willem Voogd, Cour des comptes des Pays-Bas

En 2000, un groupe de pays donateurs européens¹ de même sensibilité se sont engagés à collaborer aux initiatives d'éradication de la pauvreté à l'échelle mondiale en harmonisant et en coordonnant leurs programmes d'aide. Un de leurs principaux objectifs consistait à alléger le fardeau des rapports de leurs partenaires dans les pays en développement. Parallèlement, les ISC de ces mêmes pays donateurs européens ont commencé à discuter de moyens possibles d'harmoniser leur méthode d'audit en présence d'accords harmonisés. Ils ont appelé leur projet harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger ou projet HPAE.

En 2003, les pays donateurs, alors connus sous le nom de groupe Nordic+, ont convenu d'un cadre commun de soutien sectoriel appelé méthode d'harmonisation des pratiques (HDP), et la Zambie a alors été choisie comme pays pilote. Les ISC participant au projet HPAE² ont publié plusieurs recommandations pour parfaire la structure d'audit à l'intérieur du cadre d'harmonisation des pratiques (HDP). Elles ont également décidé de se joindre au projet pilote Nordic+ en élaborant et en mettant à l'essai, en collaboration avec l'ISC de la Zambie, une méthode d'audit conjoint d'un secteur de financement harmonisé. Les ISC de la Norvège, des Pays Bas et du Royaume Uni ont pris la direction de ce projet pilote d'examen conjoint et, avec l'aide de l'ISC de la Zambie, l'ont mené à terme avec succès en novembre 2004.

Harmonisation de la pratique

Dans son plan d'action pour l'harmonisation des pratiques, le groupe Nordic+ a adopté l'utilisation d'accords conjoints entre de nombreux pays donateurs et le pays bénéficiaire afin de favoriser l'harmonisation complémentaire et opérationnelle de l'aide au développement. Ces accords conjoints donnent naissance à divers systèmes d'aide qui sont tributaires de la solidité des systèmes comptables, de gouvernance et d'audit du pays en développement, et des résultats de sa gestion des finances publiques. Les modalités d'aide retenues sont le soutien sectoriel direct — ou l'approche sectorielle (AS) — et le soutien budgétaire direct (SBD).

Compte tenu de la tendance vers l'utilisation accrue de l'approche sectorielle et du soutien budgétaire direct, il importe que les ministères donateurs obtiennent des preuves de la façon dont les fonds versés aux pays bénéficiaires ont été utilisés. Les comptes du ministère donateur doivent présenter fidèlement les mouvements de fonds vers les pays bénéficiaires. Lorsque des accords conjoints s'appuyant sur un ensemble commun de règles sont conclus entre le pays donateur et des pays en développement, il va de soi qu'il faut aussi harmoniser les audits de ces dépenses.

¹ Initialement, le groupe était composé des ministres de l'aide au développement de l'Allemagne, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Les ministres du Danemark et de la Suède se sont joints à eux plus tard.

² Le Groupe HPAE comprend maintenant les ISC de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni ainsi que la Cour des comptes européenne.

Le rôle des ISC locales

Les ISC sont habituellement considérées comme des éléments importants de la chaîne redditionnelle et de bonne gouvernance d'un pays. Les ISC des pays donateurs ont toujours accordé leur entière confiance au rapport d'audit de l'ISC locale lorsque le moment était venu d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les ministères donateurs avaient obtenu des éléments probants adéquats quant à l'utilisation des fonds octroyés par les pays donateurs. Cet aspect est encore plus critique lorsque les donateurs ont accordé un soutien sectoriel ou un soutien budgétaire directs à un pays et qu'il n'est pas possible d'en faire le suivi dans le cadre d'un projet donné. Il importe donc pour les pays donateurs que le rapport de l'ISC locale et les travaux d'audit dont découle le rapport répondent adéquatement aux attentes des parlements tant du pays bénéficiaire que des pays donateurs.

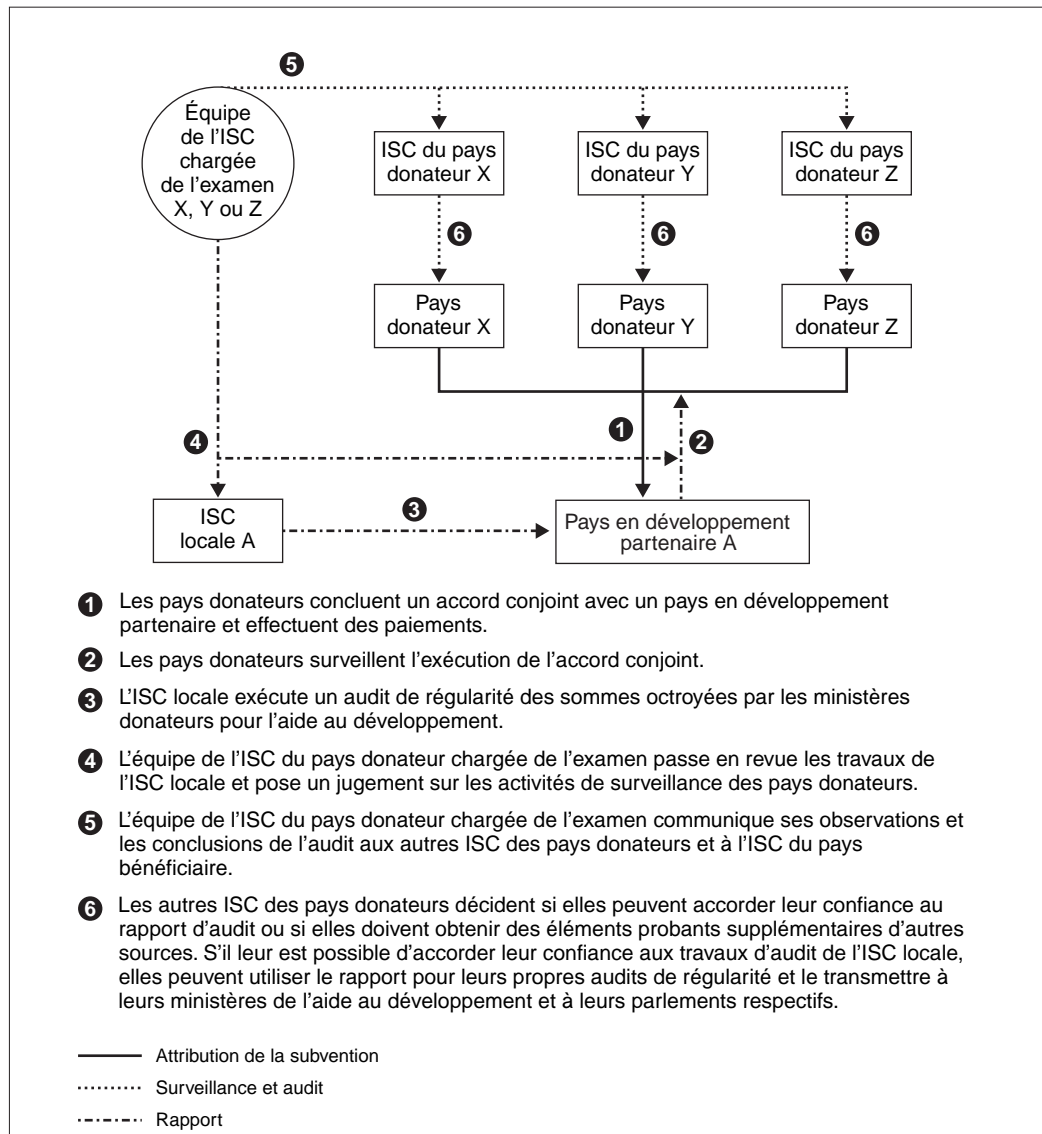
Si les pays donateurs veulent utiliser les travaux des ISC locales, ces dernières doivent participer à l'élaboration des accords conjoints qui seront examinés dans le cadre de l'audit. Or, cela n'a pas toujours été le cas. Certains anciens accords conjoints prévoyaient des missions d'audit sans que les ISC locales en soient informées ou qu'on leur demande leur approbation. L'obligation d'auditer les fonds octroyés par les pays donateurs porte atteinte à l'indépendance des ISC locales. Cela peut même avoir une incidence négative sur des audits importants d'activités ou d'entités financées localement, car le nombre total d'audits pouvant être exécutés est fonction des ressources disponibles des ISC. C'est pourquoi l'ISC locale doit jouer un rôle de premier plan dans la chaîne redditionnelle et de bonne gouvernance des initiatives financées par les donateurs.

Harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger

Le projet HPAE découle de la reconnaissance du fait que la coordination peut alléger le fardeau de l'audit et améliorer la reddition de comptes à l'égard des fonds publics tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays donateurs. Il offre en effet aux pays bénéficiaires une solution de rechange intéressante aux multiples examens des mêmes éléments probants par les donateurs, examens qui prennent beaucoup de temps. Pour les pays donateurs et spécialement leurs ISC, la méthode représente un moyen plus efficace et efficient d'atteindre les objectifs de l'audit liés aux comptes des ministères donateurs.

L'élément fondamental de la méthode d'harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger est que l'audit est réalisé par une équipe au nom de toutes les ISC des pays donateurs visés. Cette équipe peut être composée d'une ou de plusieurs ISC. Pour que cette méthode d'audit conjoint soit fonctionnelle, les ISC des pays donateurs doivent convenir d'une norme d'audit commune et, surtout, l'ISC du pays bénéficiaire doit collaborer. Au cours des dernières années, les ISC des pays participant au projet HPAE ont travaillé à l'élaboration d'une telle méthode d'audit conjoint. Les représentants de l'ISC de la Zambie, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont participé aux réunions en tant qu'observateurs.

La figure 1 résume le cadre à l'intérieur duquel la méthode HPAE doit être utilisée.

Figure 1 : Cadre d'harmonisation des pratiques d'audit à l'étranger (HPAE)

Source : Cour des comptes des Pays Bas.

La méthode élaborée et mise à l'essai par le groupe participant au projet HPAE peut se résumer comme suit :

1. Examen des dossiers des donateurs. L'équipe de l'ISC du pays donateur examine les dossiers du pays donateur et en discute avec le ministère ou le personnel local de l'ambassade. Elle obtient ainsi de l'information utile sur, par exemple, le but du soutien budgétaire direct ou de l'approche sectorielle, l'autorisation et les montants versés par le donateur, les rapports de surveillance qui démontrent que les activités convenues ont eu lieu et que des mesures ont été prises pour donner suite aux rapports d'audit de l'ISC locale.

2. Examen des états financiers. L'équipe de l'ISC du pays donateur examine les états financiers préparés par le pays bénéficiaire afin de comprendre les principes comptables utilisés ainsi que l'information financière et non financière fournie.

3. Examen des travaux de l'ISC locale. L'équipe de l'ISC du pays donateur examine le rapport d'audit de l'ISC locale (ou d'un autre auditeur indépendant) des revenus et des dépenses au titre du soutien budgétaire direct ou de l'approche sectorielle. Afin d'exprimer une opinion sur le rapport d'audit et la confiance à lui accorder, l'équipe se sert d'un questionnaire qui s'inspire de la norme d'audit internationale de l'International Federation of Accountants sur l'utilisation des travaux d'un autre auditeur. L'ISC locale remplit le questionnaire et discute des résultats avec l'équipe de l'ISC du pays donateur. Il n'est pas nécessaire de refaire l'audit de l'ISC locale. Les pays donateurs et leurs ISC ne peuvent avoir accès aux feuilles de travail de l'ISC locale mais celle-ci voudra peut-être discuter de sa méthode d'audit avec l'équipe chargée de l'examen et donner de l'information sur ses feuilles de travail.

4. Discussion avec les bénéficiaires de l'aide. En plus d'examiner les rapports de surveillance, les états financiers, le rapport d'audit de l'ISC locale et l'information sur les mesures que le ministère a prises concernant les questions soulevées par l'ISC locale, l'équipe de l'ISC du pays donateur voudra peut-être obtenir d'autres renseignements auprès des principaux bénéficiaires de l'aide. Un représentant de l'ISC locale et un représentant de l'ambassade devraient être invités à assister aux réunions ayant pour but de recueillir cette information.

5. Opinion et rapport. L'équipe chargée de l'examen communique ses observations et les conclusions de l'audit aux autres ISC des pays donateurs et elle transmet copie de son rapport à l'ISC locale. Dans ce rapport, l'équipe de l'ISC du pays donateur exprime une opinion quant à l'exhaustivité de l'information pertinente fournie pour confirmer que les subventions accordées par les organisations partenaires en vertu du soutien budgétaire direct ou de l'approche sectorielle ont été utilisées aux fins prévues. Au besoin, la version intégrale du rapport peut comprendre les observations et les recommandations portant sur les comptes des ministères, les travaux de l'ISC locale ou la surveillance exercée par le donateur.

Toutes les ISC des pays donateurs sont invitées à faire connaître leur opinion aux organisations des pays donateurs. Elles peuvent toutefois déterminer par elles-mêmes si, compte tenu des exigences de leur pays en matière d'audit et de rapports, les éléments probants sont suffisants pour fournir une assurance à leur parlement. Il est théoriquement possible que les donateurs ne s'entendent pas sur la question à savoir si les éléments probants sont suffisants pour montrer que les subventions ont été utilisées de manière adéquate.

Leçons apprises de l'examen du projet pilote en Zambie

En 2003, sept pays donateurs et le gouvernement de la Zambie ont conclu un accord d'approche sectorielle pour le secteur de l'éducation. Pour cette raison — et parce qu'il y a toujours eu une bonne collaboration entre le Bureau du vérificateur général de la Zambie et plusieurs pays membres du groupe participant au projet HPAE — la Zambie a été choisie pour expérimenter la méthode d'harmonisation des pratiques à l'étranger. En novembre 2004, une équipe formée de représentants des bureaux d'audit des Pays Bas, du Royaume Uni et de la Norvège a exécuté l'audit. Les buts de cet audit étaient

- de faire l'essai de la méthode HPAE;
- d'exprimer une opinion sur l'approche sectorielle dans le secteur de l'éducation appliquée en 2003 (un audit de régularité des dépenses réelles);

- de conseiller le groupe NORDIC+ afin que ses membres puissent parfaire et adapter leur programme d'aide en Zambie.

Dès le départ, les travaux en Zambie ont été reconnus comme étant à la fois audacieux et novateurs. Le projet pilote a démontré que la méthode HPAAE est réalisable et qu'un groupe d'ISC indépendantes peuvent unir leurs efforts pour produire un rapport d'audit conjoint. Le soutien et la participation enthousiastes du Bureau du vérificateur général de la Zambie et l'engagement personnel du Vérificateur général étaient des éléments vitaux du succès de l'examen. Les représentants locaux des organisations des pays donateurs et le ministère de l'Éducation ont aussi fourni un soutien appréciable.



Source : R. Ball, U.K. National Audit Office

L'équipe chargée de l'examen du projet pilote et ses collègues zambiens à Lusaka, Zambie.

L'équipe chargée de l'examen a cerné les éléments clés suivants du succès de la méthode utilisée pour le projet pilote :

- L'équipe chargée de l'examen du projet pilote et le Bureau du vérificateur général de la Zambie ont convenu d'une méthode d'audit conjoint.
- Dans le cours des travaux, le Bureau du vérificateur général de la Zambie et l'équipe chargée de l'examen ont discuté de leurs expériences et de leurs pratiques d'audit.
- La méthode HPAAE était un bon point de départ pour exprimer l'opinion d'audit, et les autres ISC des pays donateurs ont accepté les conclusions et les observations du rapport d'audit.
- Les membres du groupe NORDIC+ ont bien accueilli les observations visant à parfaire et à adapter leur programme d'aide à la Zambie.

Les prochaines étapes de l'harmonisation des pratiques à l'étranger

Le prochain défi du groupe participant au projet d'harmonisation des pratiques à l'étranger (HPAE) consistera à faire l'essai de la méthode dans d'autres pays et à l'appliquer aux accords de soutien budgétaire direct conclus par de multiples donateurs — où les éléments probants de l'utilisation des subventions au titre du soutien budgétaire direct sera inévitablement plus complexe à évaluer. Dans le futur, l'expérience en matière d'audit de l'approche sectorielle et du soutien budgétaire direct du groupe participant au projet HP AE pourrait faciliter l'élaboration de nouveaux accords de financement qui préviennent, dans la mesure du possible, d'éventuels problèmes liés à l'obtention des éléments probants sur l'utilisation des subventions. À cet égard, la séparation des rôles entre les ministères donateurs et les ISC des pays donateurs doit être maintenue.

À la réunion tenue à Copenhague en février 2005, le groupe participant au projet HP AE a convenu d'effectuer un nouvel examen dans un autre pays. Si cet examen est aussi concluant que celui effectué en Zambie, la prochaine étape consistera à officialiser la méthode au sein de l'INTOSAI afin qu'elle puisse être appliquée par les ISC partout dans le monde. Des faits nouveaux laissent entrevoir les avantages que pourraient présenter une telle méthode d'audit conjoint, comme dans le cas du projet de coopération des ISC pour l'audit des fonds destinés aux opérations de secours liées au tsunami.

En tant que membres du groupe participant au projet HP AE, nous sommes enthousiasmés par ce qui a été accompli jusqu'ici et nous espérons que d'autres voudront participer à cette initiative novatrice. Unissons nos efforts pour concevoir des méthodes d'audit efficaces et fiables qui procureront des avantages à toutes les parties concernées. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'auteur : Jeroen van Wingerde, Cour des comptes des Pays Bas (j.vanwingerde@rekenkamer.nl).

La prochaine réunion du groupe participant au projet HP AE aura lieu en septembre 2005 au Royaume Uni. Le National Audit Office du Royaume Uni a accepté d'assurer les services de secrétariat pour cette réunion. Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec Robin Ball (robin.ball@nao.gsi.gov.uk).

Le contrôle du patrimoine culturel du Pérou

Luis Arriola Acuña et Ana Teresa Pantoja Urizar-Garfías, Bureau du Contrôleur général de la République du Pérou

Le Pérou est un pays riche non seulement grâce à la diversité de ses ressources naturelles, mais également de par son héritage culturel multiple, comme en témoignent ses artefacts paléontologiques, archéologiques et historiques. De nos jours, sa culture florissante — qui s'exprime dans la danse, la musique, les langues et l'art culinaire — est également le reflet de son patrimoine culturel, de même que les manifestations de son identité, de sa culture, de ses expériences et des coutumes des différentes régions du pays et des zones écologiques : le désert, la cordillère des Andes et les forêts tropicales humides de l'Amazonie.

L'Institut national de la culture du Pérou définit le patrimoine culturel de notre pays comme étant les actifs corporels et incorporels que nos ancêtres nous ont légués au fil des siècles. Ce legs nous aide à forger notre identité comme nation et, grâce à lui, nous pouvons savoir qui nous sommes et d'où nous venons, ce qui favorise le renforcement de notre développement personnel et sociétal. L'État est investi d'une responsabilité spéciale, à savoir protéger ce legs pour qu'il soit admiré, apprécié et utilisé de façon durable par les citoyens d'aujourd'hui, et conservé pour les générations futures.

Selon l'UNESCO, la culture et le développement sont indissociables, que ce soit sur le plan de la croissance économique ou comme moyen de parvenir à une existence satisfaisante sur les plans intellectuel, affectif, moral et spirituel. Le développement implique la capacité pour les groupes, les communautés et les nations de planifier leur avenir de façon intégrale et concertée. Ainsi, la culture peut être perçue comme un élément transversal dans le développement économique, social et environnemental.

Le commerce illégal des biens culturels est un mal omniprésent qui menace le patrimoine culturel du Pérou. Il comprend l'achat et la vente d'artefacts et d'objets archéologiques, artistiques ou historiques (la plupart de ceux-ci ayant été volés sur les sites archéologiques, dans les églises et les temples de villes telles que Cuzco, Puno et Huancayo), même si cela est interdit par la loi. Les principales infractions liées à ce commerce illégal des objets culturels sont le commerce au noir et la contrebande de biens, c'est-à-dire leur sortie du pays sans autorisation. Comme de nombreux spécialistes l'ont fait remarquer, ce commerce illégal n'existerait pas si ce n'était de la présence d'un marché pour ces biens, constitué surtout de riches collectionneurs sans scrupules au Pérou et à l'étranger.

Dans ce contexte, le Congrès a adopté une loi autorisant le Contrôleur général de la République du Pérou à effectuer des contrôles écologiques, des contrôles des ressources naturelles et des biens du patrimoine culturel. Afin que ces contrôles puissent être menés à bien, il faut expliquer la politique culturelle du gouvernement et élaborer des outils précis permettant aux institutions gouvernementales de la mettre en œuvre aux niveaux national, régional et local, conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Toutefois, cette politique comporte un risque inhérent : elle pourrait ne pas être viable pour les institutions publiques chargées des affaires culturelles, en raison des ressources financières limitées qui leur sont attribuées pour renforcer leurs capacités de gestion et promouvoir une action efficace.

Inventaire, enregistrement et catalogage

Au cours des contrôles des biens du patrimoine culturel, les vérificateurs évaluent la façon dont le secteur public gère trois activités fondamentales visant à conserver les actifs de l'héritage culturel : l'inventaire, l'enregistrement et le catalogage. Ces trois activités constituent les étapes d'un processus dynamique, spécialisé et technique permettant de clairement répertorier les caractéristiques, l'état et l'emplacement d'un bien culturel précis. Grâce à ce processus, on peut connaître l'origine et l'histoire de chaque bien et tous les changements qu'il a subis, aider à prévenir sa perte et, au besoin, en faciliter la récupération, même à l'échelle internationale. Ces trois activités s'appliquent à notre patrimoine archéologique, historique et culturel contemporain.

En raison de la décentralisation qui caractérise le Pérou, les administrations régionales et les pouvoirs municipaux locaux assument maintenant de nombreuses fonctions liées à la conservation des biens du patrimoine culturel. Cette présence de nombreux intervenants ajoute à la complexité des contrôles.

Contrôle du patrimoine culturel dans la région du lac Titicaca

En 2002, l'ISC du Pérou a commencé à intégrer la variable du patrimoine culturel dans la planification de ses contrôles écologiques, ce qui a donné naissance aux contrôles du patrimoine culturel et du patrimoine environnemental. Cette démarche s'explique par les lois en vigueur, par la présence de nombreux sites archéologiques et la tenue de plusieurs manifestations culturelles liées au patrimoine culturel du pays. Le premier de ces contrôles s'est déroulé dans la région du lac Titicaca, le lac navigable le plus élevé au monde (situé à 3 800 mètres d'altitude — 12 500 pieds au-dessus du niveau de la mer) et berceau de la civilisation Inca et de la civilisation plus ancienne de Tiahuanaco. Plusieurs centres et communautés de la région ont conservé leur culture séculaire.

Forte de son expérience initiale, l'ISC du Pérou a déterminé que ces contrôles devraient s'apparenter aux contrôles de gestion, qu'ils devraient être liés aux trois « E » — efficacité, économie et efficacité — et comporter un minimum de procédés des contrôles de la régularité, ce qui lui permettrait d'évaluer la conformité aux lois. Le tableau 1 résume les résultats de ce premier effort de contrôle.

Contrôles du patrimoine culturel en 2003

En 2003, l'ISC du Pérou a effectué des contrôles des patrimoines environnemental et culturel dans trois régions : la zone archéologique de Chan Chan, le sanctuaire historique de Machu Picchu et le parc national de Río Abiseo. Cela comprenait l'exécution de 14 contrôles des institutions gouvernementales.

Chan Chan, capitale du royaume de Chimú (civilisation pré-inca) fut la plus grande ville de l'Amérique précolombienne; elle atteignit son apogée au 15^e siècle. C'était la plus grande ville en adobe d'Amérique latine et son aménagement reflète une stratégie politique et sociale marquée par la division de la ville en neuf citadelles ou palais formant des unités indépendantes. La ville répond aux critères culturels pour être désignée site du patrimoine mondial de l'UNESCO et témoigne de façon exceptionnelle d'une civilisation disparue.

Tableau 1 : Contrôle de l'environnement et du patrimoine culturel dans la région du lac Titicaca

Titre du contrôle	Contrôles effectués/ rapports délivrés	Principales observations/ principaux résultats
Contrôle de la gestion des patrimoines environnemental et culturel dans le bassin du lac Titicaca Basin (Pérou)	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq contrôles écologiques et un contrôle du patrimoine culturel • Six rapports distincts et un rapport général portant à la fois sur la situation des patrimoines environnemental et culturel dans la région du bassin du lac Titicaca 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de l'inventaire et catalogage du patrimoine culturel de la ville de Puno • Renforcement de la coordination intersectorielle • Explication de la politique environnementale des institutions • Traitement des eaux usées déversées directement dans le lac

Quant au sanctuaire historique de Machu Picchu, c'est l'un des sites du Pérou qui répond aux critères de sélection des sites culturels et des sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est situé à une altitude de 2 430 mètres (7 972 pieds) au-dessus du niveau de la mer, dans un site d'une extraordinaire beauté. Quant aux critères culturels, mentionnons que ce site archéologique témoigne d'un lieu fondé par les Tawantinsuyu (Incas) et qui servit, croit-on, de résidence royale. On le considère comme un chef-d'œuvre du génie créatif humain et comme la réalisation urbaine la plus stupéfiante des Tawantinsuyu. En tant que bien naturel, il constitue un exemple remarquable de l'évolution et du développement des écosystèmes terrestres, des eaux douces, des régions côtières et marines ainsi que de la vie animale et végétale.

Le parc national Río Abiseo est le deuxième site que l'UNESCO a désigné comme site du patrimoine mondial en raison de la nature et des lieux culturels qu'il abrite. Le parc est destiné à protéger un segment représentatif des forêts montagneuses et des forêts tropicales humides, à conserver les ressources culturelles — en particulier, Gran Pajatén et le complexe archéologique Los Pinchudos — à préserver dans leur état naturel la beauté des lieux ainsi que des espèces de la flore et de la faune.

L'ISC du Pérou a élaboré des directives pour la mise en œuvre systématique des contrôles de la gestion du patrimoine culturel. Comme les rapports l'ont démontré, les contrôles ont permis de mettre en œuvre des recommandations qui ont amélioré la gestion des institutions gouvernementales chargées de surveiller les travaux portant sur le patrimoine culturel et environnemental. De tels contrôles sont effectués également dans les centres urbains et en région rurale où des biens culturels sont dérobés et pillés, et aussi dans des endroits névralgiques en raison de la possibilité de pollution environnementale. Tous ces efforts visent la défense et la protection de la biodiversité et du patrimoine culturel de la nation, ainsi que la promotion du bien-être général de la population grâce au développement économique, social, environnemental et culturel. À la longue, ils favoriseront également le développement durable essentiel du pays.

Voici un résumé de ces contrôles.

Tableau 2 : Contrôles des patrimoine environnemental et culturel de 2003

Titre du contrôle	Contrôles effectués/ rapports délivrés	Principales observations/ principaux résultats
Contrôle de la gestion des patrimoines environnemental et culturel de la zone archéologique de Chan Chan (La Libertad–Pérou)	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq contrôles écologiques et un contrôle du patrimoine culturel • Six rapports sur six entités et un rapport général portant les aspects environnementaux et culturels de la zone archéologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le contrôle et la supervision des activités liées à la protection et à la conservation de la zone archéologique • Contrôler et surveiller les eaux souterraines et les eaux de surface pour protéger les constructions en adobe de l'élévation dangereuse de la nappe d'eau • Renforcer la structure de l'organisation et la coordination intersectorielle • Mettre en œuvre une politique institutionnelle sur le patrimoine culturel et environnemental
Contrôle de la gestion des patrimoines environnemental et culturel du sanctuaire historique de Machu Picchu (Cuzco–Pérou)	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq contrôles écologiques et un contrôle du patrimoine culturel • Six rapports sur six entités et un rapport général portant à la fois sur les aspects environnementaux et culturels du sanctuaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Esquisser le plan directeur pour la gestion du site, en tenant compte des aspects géologiques et du drainage • Élaborer le plan d'intervention pour les secteurs critiques • Établir un rapport juridique et technique pour la récupération des biens archéologiques • Mettre à jour le plan directeur pour le sanctuaire historique de Machu Picchu • Terminer le travail juridique, ainsi que la restauration de Machu Picchu • Esquisser le plan régissant l'usage public du sanctuaire à des fins touristiques • Mettre en œuvre des mesures afin d'éviter l'introduction d'espèces non indigènes
Contrôle de la gestion des patrimoines environnemental et culturel du parc national de Río Abiseo (Moyobamba–Pérou)	<ul style="list-style-type: none"> • Un contrôle écologique et un contrôle du patrimoine culturel • Deux rapports sur deux entités et un rapport général portant à la fois sur les enjeux environnementaux et culturels auxquels le parc doit faire face 	<ul style="list-style-type: none"> • Esquisser un plan général visant à déterminer les facteurs de détérioration et les travaux à entreprendre dans les domaines de la recherche, de la préservation, de la conservation, de l'évaluation du patrimoine culturel et archéologique, et la diffusion d'informations sur celui-ci • Établir, approuver et entretenir des alliances stratégiques

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les auteurs à l'adresse contraloria@contraloria.gob.pe.

Profil : Administration nationale de contrôle du Cambodge

Chan Tani, Contrôleur général du Cambodge

En 1996, la Banque asiatique de développement a financé un projet d'aide technique pour aider le Cambodge à préparer une loi sur le contrôle, qui a été ensuite approuvée par l'Assemblée nationale en mars 2000. L'Administration nationale de contrôle a commencé ses activités au début de 2002 et elle a depuis bénéficié d'une aide importante de la Banque asiatique de développement. En avril 2003, la République fédérale d'Allemagne a mandaté un expert-conseil pour travailler avec l'Administration pendant deux ans, et en 2004, la Banque mondiale a financé la participation de deux contrôleurs de l'Administration au programme international de stages en vérification de 2004 du Government Accountability Office (GAO) des États-Unis. Ces efforts, avec diverses formations professionnelles suivies à l'étranger, ont contribué énormément à l'établissement d'une capacité au sein de l'Administration et lui permettent d'effectuer des travaux de contrôle de manière plus efficace. En décembre 2003, l'Administration est devenue membre de l'INTOSAI et membre de l'ASOSAI en mars 2004.

Pouvoir conféré par la loi et indépendance

En vertu de l'article 18 de la Loi sur le contrôle du Royaume du Cambodge, le Contrôleur général et deux Sous-contrôleurs généraux doivent être nommés par décret royal sur recommandation du gouvernement royal et approuvés par une majorité aux deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Le Contrôleur général et les Sous-contrôleurs généraux sont nommés pour des mandats de cinq ans renouvelables une seule fois. Si le Contrôleur général ou un sous-vérificateur général décède, démissionne, devient handicapé ou commet une faute grave, un nouveau contrôleur général ou sous-contrôleur général sera nommé conformément aux conditions prévues par la Loi sur le contrôle du Royaume.

L'Administration est une entité publique indépendante qui dispose de son propre budget qui lui est fourni à même le budget national. Ses revenus et ses dépenses sont régis par le système de droit financier. L'Administration relève directement de l'Assemblée nationale, du Sénat et du gouvernement royal aux fins de l'information.

Organisation

Le Contrôleur général et deux Sous-contrôleurs généraux dirigent l'Administration, qui comprend le Secrétariat général, le Service de l'Administration et des Finances, le Service technique et trois services de contrôle.

Le **Secrétariat général** est chargé de 1) la planification, de la coordination et de la surveillance du travail des services et de la préparation des rapports de contrôle finaux; 2) de l'élaboration des politiques, des objectifs et des buts et de leur mise en œuvre; 3) de la recommandation des promotions et de l'établissement des salaires, des avantages sociaux et des primes; et 4) de la coordination avec les institutions nationales et internationales.

Le **Service de l'Administration et des Finances** est chargé de l'administration, du personnel, des protocoles, de la sécurité, de la logistique et de la paye.

Le **Service technique** est chargé de la recherche et du développement, des litiges, de la bibliothèque, des technologies de l'information et de la formation.

Les **trois services de vérification** sont chargés du contrôle des ministères, des institutions; des organismes; des administrations; de la banque nationale; des institutions financières d'État; des institutions financières en coparticipation de l'État et du secteur privé; des entreprises publiques; des établissements publics; des bureaux des administrations municipales, provinciales et locales; des entrepreneurs; des fournisseurs de biens et de services au gouvernement en vertu de contrats, et des autres organisations qui reçoivent une aide financière et des conditions de faveur du gouvernement.

Mandat

En vertu de la Loi sur le contrôle du Royaume du Cambodge, l'Administration a le pouvoir de contrôler tous les ministères, institutions et entités mentionnés dans le paragraphe précédent. Pour accomplir son travail, l'Administration effectue des contrôles de conformité, des comptes et de gestion à sa propre initiative ou à la demande de la Commission financière et bancaire de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée nationale, du Sénat, des ministères et des institutions ou des administrations. Le Contrôleur général peut effectuer des vérifications spéciales s'il le juge approprié.

Conformément à la Loi sur le contrôle, les contrôleurs ont pleinement et librement accès aux documents, rapports et biens appartenant aux entités contrôlées. Toute personne autorisée qui obtient de l'information directement ou indirectement dans le cadre de son travail ne doit pas divulguer cette information au public.

Rapports

À la fin de chaque mission de contrôle, le Contrôleur général envoie l'ébauche du rapport au dirigeant de l'entité contrôlée. Les rapports portent sur toutes les irrégularités constatées dans les comptes, les fonds ou les biens publics et dans la gestion financière de l'entité. Si le dirigeant de l'entité contrôlée répond par écrit au Contrôleur général dans un délai de 28 jours après avoir reçu l'ébauche du rapport, le Contrôleur général tient compte des commentaires formulés avant de préparer le rapport de contrôle final. Autrement, l'ébauche du rapport est considérée comme étant finale. Le rapport de contrôle est soumis à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Conseil des ministres et au ministère de l'Économie et des Finances.

Le Contrôleur général fait rapport régulièrement à l'Assemblée nationale et au Sénat sur tout problème découlant de l'exécution de ses fonctions de contrôle.

Personnel

Afin de s'acquitter de sa mission et d'optimiser ses extrants, l'Administration a consacré énormément d'attention à la dotation. Actuellement, 153 des 196 employés sont des

contrôleurs qui ont été recrutés dans divers ministères et universités. Les contrôleurs doivent détenir au minimum un diplôme de premier cycle universitaire.

En outre, l'Administration bénéficie actuellement de l'aide technique de deux experts-conseils de l'extérieur, un expert-conseil de l'Allemagne et un autre de la Banque asiatique de développement.

Perspectives d'avenir

L'Administration attache une grande importance au renforcement des capacités de son personnel et à l'amélioration de la qualité de ses travaux de contrôle. Son plan stratégique pour les années à venir met l'accent sur

- la formation professionnelle du personnel de contrôle;
- l'établissement de normes et de manuels de contrôle, et de lignes directrices à ce sujet;
- la normalisation des processus et procédés de contrôle.

Pour obtenir un complément d'information, communiquez avec l'Administration nationale de contrôle, #16, Street 240, Sangkat Chak Tomuk, Khan Daun Penh, Phnom Penh, Cambodge; tél./télé. : ++(855-23) 215 320; courriel : ctani@naa.gov.kh.

Publications à signaler

Le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis vient de publier High-Risk Series: An Update report de 2005 (GAO-05-207). Les vérifications et les évaluations effectuées par le GAO déterminent les programmes et les activités du gouvernement fédéral qui posent des risques élevés en raison de leur plus grande vulnérabilité à la fraude, au gaspillage, à l'abus et à la mauvaise gestion. Depuis 1990, le GAO présente des rapports réguliers sur les activités gouvernementales qu'il juge comme étant « à risque élevé ». Cette mise à jour de 2005 présente l'état des secteurs qualifiés auparavant comme tels et de quatre nouveaux secteurs qui justifient l'attention de l'administration et du Congrès américains. Des solutions durables à des problèmes à risque élevé peuvent permettre d'économiser des milliards de dollars, d'améliorer considérablement le service au public, de renforcer la confiance dans la performance et la reddition de comptes du gouvernement, et permettre au gouvernement de réaliser ses promesses. Le rapport est disponible en ligne à l'adresse www.gao.gov/cgi-bin/getrpt?GAO-05-207. Pour obtenir un exemplaire du rapport, communiquez avec le GAO, 441 G Street, NW, Room LM, Washington, D.C. 20548, États-Unis; télécopieur : ++(202) 512-6061; site Web : www.gao.gov.

Le Groupe de travail sur les contrôles et les programmes de lutte contre la fraude de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) vient de publier une nouvelle directive relative à la surveillance exercée par les comités de vérification. La directive intitulée Management Override of Internal Controls: The Achilles' Heel of Fraud Prevention—The Audit Committee and Oversight of Financial Reporting, aide les comités de vérification à prendre en compte le risque de fraude découlant du contournement par la direction des contrôles internes sur l'information financière.

En supervisant de manière efficace la direction et en prenant en compte le risque de contournement des contrôles par celle-ci, les comités de vérification pourront mieux prévenir et détecter l'information financière frauduleuse.

La directive est divisée en trois grandes composantes (Contournement des contrôles par la direction et responsabilités du comité de vérification, Mesures pour prendre en compte le risque de contournement des contrôles internes par la direction, et Procédures proposées au comité de vérification : Renforcement de la connaissance des activités et des risques connexes pour les états financiers). Elles comprennent des lignes directrices pour les comités de vérification sur

- l'exercice d'un niveau de scepticisme adéquat;
- le renforcement de la connaissance des activités qu'a le comité;
- des activités de remue-méninges pour cerner les risques de fraude;
- l'utilisation du code de déontologie pour évaluer la culture de l'organisation en matière d'information financière;
- le maintien d'un programme de dénonciation vigoureux;
- le développement d'un réseau étendu d'information et de rétroaction, au moyen de communications avec les vérificateurs internes, les vérificateurs indépendants, le comité de rémunération et les principaux employés.

La directive se trouve sur le site Web de l'AICPA, www.aicpa.org/audcommctr/spotlight/achilles_heel.htm.

La Banque mondiale publie un rapport annuel sur le développement mondial qui présente un guide de la situation économique, sociale et environnementale du monde d'aujourd'hui. Chaque rapport présente une analyse approfondie d'un aspect précis du développement. Le rapport de 2005 est intitulé World Development

Report 2005: A Better Investment Climate for Everyone. Il défend l'idée que l'amélioration du climat d'investissement doit être une priorité pour les gouvernements et décrit les mesures que les gouvernements peuvent prendre pour améliorer le climat d'investissement afin de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté. À partir d'enquêtes menées auprès de 30 000 sociétés de 53 pays, d'études de cas de pays et d'autres recherches, le rapport se penche sur des questions telles que :

- Quelles sont les principales caractéristiques d'un bon climat d'investissement et comment peuvent-elles influencer sur la croissance et la pauvreté?
- Que peuvent faire les gouvernements pour améliorer le climat d'investissement dans leur pays et comment peuvent-ils s'attaquer à un objectif aussi vaste?
- Quel est l'état des connaissances sur les bonnes pratiques en matière de climat d'investissement?
- Quel rôle les interventions sélectives et les mécanismes internationaux jouent-ils pour améliorer le climat d'investissement?
- Que peut faire la communauté internationale pour aider les pays en développement à améliorer le climat d'investissement?

En plus de chapitres détaillés sur ces enjeux et des aspects connexes, le rapport contient des données choisies extraites du nouveau programme d'enquête sur le climat d'investissement de la Banque mondiale, de la base de données « Doing Business » de la Banque et des indicateurs du développement mondial — une annexe de données économiques et sociales provenant de plus de 200 pays. Le rapport de 2005 et les rapports précédents sont disponibles en ligne à <http://econ.worldbank.org/wdr/>. Pour obtenir un exemplaire du rapport, communiquez avec la Banque mondiale, P.O. Box 960, Herndon, VA 20172-0960, États-Unis; courriel : books@worldbank.org.



Commission des normes de contrôle

Grâce à la *Revue*, la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI présente régulièrement aux membres de l'INTOSAI une mise à jour sur les progrès qui sont réalisés dans l'élaboration de lignes directrices sur le contrôle financier. Le travail est effectué en étroite collaboration avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants' (IFAC) afin de prendre en compte les réflexions du secteur public concernant les Normes d'audit international (ISA).

Pour obtenir de l'information plus détaillée et à jour sur ce travail ou les normes, prière de visiter le site Web de la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI : www.rigsrevisionen.dk/asc ou le site Web de l'IFAC : www.ifac.org. Les projets de normes ISA sont publiés régulièrement sur le site Web de l'IFAC et toutes les parties sont invitées à les commenter.

Travaux sur les ISA en chantier

À l'heure actuelle, des experts de l'INTOSAI participent aux travaux qui sont en cours sur les ISA suivantes :

ISA 230 – Documentation

- Experts : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège
- Experts de soutien : M. John Fretwell, États-Unis; M. Inge Danielsson, Suède
- Version finale prévue en juin 2005 et note de pratique en mars 2006

ISA 701 – Modifications du rapport de l'auditeur

- Experts : M^{me} Bettina Jacobsen, Danemark
- Experts de soutien : M^{me} Mary Radford, Royaume-Uni; M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis
- Version finale prévue en mars 2006 et note de pratique en décembre 2006

ISA 260 – Communications de points relatifs à l'audit avec les personnes responsables de la gouvernance

- Experts : M^{me} Tove Myklebust, Norvège
- Experts de soutien : M. Filip Cassel, Suède; M. John Fretwell, États-Unis
- Version finale prévue en décembre 2005 et note de pratique en septembre 2006

ISA 800 – Rapport de l'auditeur sur des missions d'audit spéciales

- Experts : M. Jonas Hällström, Suède

- Experts de soutien : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays-Bas; M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

ISA 550 – Parties liées

- Experts : M. John Thorpe, Royaume-Uni
- Experts de soutien : M^{me} Zainum Taib, Malaisie; M. Uwe Schreiner, Allemagne; M^{me} Goranka Kiralj, Slovénie

ISA 580 – Déclarations de la direction

- Experts : M^{me} Vijaya Moorthy, Inde
- Experts de soutien : M. Martin Garrido, Chili; M. Ennio Colasanti, Italie

Notes de pratique en chantier

ISA 240 – La responsabilité de l’auditeur de tenir compte de la fraude et des erreurs dans un audit des états financiers : M. Leif Egil Berland, Norvège.
Exposé-sondage à commenter, Note de pratique 240 aux membres de l’INTOSAI, prévu en mars 2005

ISA 500 – Éléments probants : M. Henrik Söderhielm, Suède

Travaux sur les projets de normes ISA

ISA 620 – Utilisation des travaux d’un expert – L’IAASB a approuvé un projet de révision de la norme ISA 620 lors de sa réunion de décembre 2004. Le secrétariat du projet s’appête à nommer un expert et des experts de soutien pour ce projet.

Pour obtenir plus d’information, veuillez communiquer avec le secrétariat du projet ou avec le président du Groupe de travail sur les lignes directrices pour la mise en œuvre des normes de contrôle financier : projectsecretariat@riksrevisionen.se.



Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la Revue, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

L'IDI accueille deux nouveaux membres au sein de son effectif

Le personnel de l'IDI comprend des personnes détachées des ISC de tous les coins du monde. En 2005, deux des personnes détachées actuellement — Kiyoshi Okamoto (Japon) et Patrick Callaghan (Royaume-Uni) — termineront leur mandat à l'IDI, tout comme Karin Kuller (Estonie), qui nous a quittés à la fin de 2004. En janvier et en février 2005, l'IDI a accueilli les dernières personnes détachées. Abdelhakim Ben Lazre, de l'ISC de la Tunisie, qui sera le gestionnaire des programmes de l'ARABOSAI et de l'Afrique francophone. Archana P. Shirsat et Pritom Phookun, de l'ISC de l'Inde, seront également gestionnaires de programme. M^{me} Shirsat supervisera le développement de l'AFROSAI anglophone, de la CAROSAI et de l'EUROSAI et gèrera les programmes d'apprentissage de l'IDI. M. Phookun gèrera les programmes de l'ASOSAI et de la SPASAI.

Élargissement du bassin de spécialistes régionaux de la formation

Comme nous l'avons signalé dans le numéro de janvier 2005 de la Revue, tant l'OLACEFS que les ISC de l'Afrique francophone du Sud du Sahara s'associent à l'IDI pour élargir le bassin de spécialistes de la formation dans leurs régions. À cette fin, un atelier complet de conception de cours et de techniques d'enseignement (ACCTE) de 7 semaines, financé par l'IDI, a été offert en Équateur en février et mars 2005 aux participants de l'OLACEFS. Le principal thème de l'atelier était la vérification des travaux publics. L'ACCTE sera offert au Bénin à l'intention des ISC de l'Afrique francophone du Sud du Sahara en mai et juin 2005, et le thème principal de l'atelier sera le contrôle de gestion.

Phase 2 du Programme régional de formation à long terme (PRFLT) de l'EUROSAI

La phase 2 du PRFLT de l'EUROSAI a été menée à bien le 18 mars 2005, avec la clôture de l'Atelier de contrôle régional présenté en Lettonie. L'atelier a été donné simultanément en russe et en anglais, et a attiré 32 participants de langue russe et 24 de langue anglaise. Chaque atelier était divisé en deux parties, où 8 journées étaient consacrées à une introduction au contrôle de gestion et 2 journées à la sensibilisation à la fraude. Les formateurs des deux ateliers provenaient des ISC de l'Europe orientale et de l'Asie centrale et étaient appuyés par des spécialistes de la matière de Russie et du Royaume-Uni. Tous les éléments de la phase 2 du PRFLT de l'EUROSAI, y compris les ateliers de formation des formateurs, ont été donnés simultanément en anglais et en russe.

Planification stratégique de l'IDI

Le plan stratégique actuel de l'IDI expire à la fin de 2006, et l'élaboration d'un nouveau plan a été entreprise en Hongrie en mars 2005. Dans le cadre de son assemblée annuelle, le Conseil d'administration de l'IDI — responsable d'élaborer le nouveau plan — a discuté de la mission et de la vision de l'IDI et s'est entendu sur la démarche à suivre pour élaborer le nouveau plan. Nous présenterons dans les prochains numéros de la Revue plus de renseignements sur le nouveau plan stratégique.

Liaison avec la Commission permanente de l'INTOSAI pour le contrôle informatique

À la fin d'avril 2005, des représentants de l'IDI assisteront à la première réunion annuelle de la Commission permanente pour le contrôle informatique au Bhoutan. La Commission et l'IDI discuteront des façons dont ils peuvent coopérer pour répondre à la demande d'activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de l'informatique et du contrôle informatique. En 2004, l'IDI a mené une enquête auprès des ISC des pays en développement et des pays émergents sur quatre sujets couverts par les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI. L'enquête a révélé clairement une forte demande d'activité de formation dans le domaine de l'informatique.

Contrôle environnemental en collaboration

S'inspirant du succès remporté par l'Atelier sur le contrôle environnemental de l'IDI (Kenya, février 2004), cinq membres de l'AFROSAI anglophone (Éthiopie, Ghana, Kenya, Île Maurice et Afrique du Sud) et un membre de la SPASAI (Fiji) effectuent en collaboration une vérification pilote sur la gestion des déchets. Des experts régionaux de l'Afrique du Sud et la présidente du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI fournissent l'expertise dans le domaine. Le rapport de contrôle sera présenté à l'inauguration de l'AFROSAI anglophone en avril 2005, et les rapports locaux devraient être publiés plus tard cette année.

Communiquer avec l'IDI

Tous les numéros de téléphone et de télécopieur de l'IDI ont été changés le 1^{er} mars 2005. Le nouveau téléphone du bureau est le +47 21 54 08 10, et le nouveau numéro du télécopieur est le +47 21 54 08 50. Les numéros personnels des membres de l'IDI se trouvent sur le site Web de l'IDI à l'adresse : www.idi.no.

Si vous voulez discuter des questions présentées dans le présent numéro des Nouvelles de l'IDI, veuillez communiquer avec l'IDI au téléphone en composant le +47 21 54 08 10 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse: idi@idi.no.

INTOSAI 2005 - 2006 Events

Avril

4-7 Réunion du Groupe de travail sur la vérification environnementale, République tchèque

14-15 Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales, Danemark

27-29 XIV^e Réunion de la Commission permanente pour le contrôle informatique de l'INTOSAI, Bhoutan

Juillet

25-29 Congrès de l'AFROSAI, Côte d'Ivoire

Octobre

ÀD Congrès de la SPASAI, Nouvelle-Calédonie

Janvier 2006

Mai

2-17 Juin Atelier sur la conception de cours et de techniques d'enseignement de l'IDI/du CREFIAF, Gabon

30-2 Juin Congrès de l'EUROSAI, Bonn, Allemagne

Août

Novembre

10-11 Assemblée annuelle du Comité directeur de l'INTOSAI, Vienne, Autriche

Février

Juin

ÀD Commission de la dette publique, Moscou, Russie

Septembre

ÀD Lignes directrices du Groupe de travail sur le contrôle des états financiers, Norvège

ÀD Groupe de travail sur le contrôle de la régularité, Norvège

ÀD Commission des normes de contrôle, Norvège

Décembre

Mars

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.